



République française  
Département de l'Isère

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 5 avril 2014

**SAINT  
ISMIER**

Le Clos Faure  
38331 Saint-Ismier Cedex

Tel : 04 76 52 52 25

Fax : 04 76 52 28 01

accueil@saint-ismier.fr

www.saint-ismier.fr



L'an deux mille quatorze, le cinq avril à dix heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Ismier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice GLATIGNY, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire de Saint-Ismier.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1 avril 2014

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

Absents : 2

**Présents** : E. AUDBOURG, H. BAILE, V. BERIOT, A. BERTHOLD, B. CANIVET, J-L DUBOUIS, C. DULLIN, L. GAILLARD, C. GAUVAIN, C. GELLENS, I. GONNET, S. IDIER, M. KASSAM, P. MAUBERGER, S. MICHALIK, J. MOINE, A. MOLLET, C. NICOLUSSI-CASTELLAN, F. OLLEON, R. PESTY, G. PICARD, A. PONCIN dit ROSSET, J-P REGIS, C. RICHARD, C. SCHEMEIL, A. SCHUSTER, F. VIDEAU.

**Absents** : L. MEUNIER (pouvoir à C. NICOLUSSI-CASTELLAN), J-P MEYER (pouvoir à F. OLLEON).

Monsieur Maurice GLATIGNY ouvre la réunion à 10h, fait lecture de l'ordre du jour et des pouvoirs.

### 2014-026 : Installation du Conseil Municipal

Considérant le procès-verbal des élections municipales du 30 mars 2014 ;

Considérant les démissions des conseillers municipaux suivants : Monsieur Ninet, Madame Huet, Madame Ferradou, Monsieur Gamelin, Madame Finé, Monsieur Verne ;

En l'absence du Maire sortant, Monsieur Glatigny, 1<sup>er</sup> adjoint, installe dans leur fonction les conseillers municipaux suivants :

Nom	Date naissance	nombre voix	date d'élection
RICHARD Claude	29/07/1941	1513	05/04/2014
CANIVET Bernard	16/10/1947	1513	05/04/2014
BAILE Henri	13/01/1950	1513	05/04/2014
MOINE Jean	01/09/1950	1513	05/04/2014
GONNET Isabelle	05/01/1953	1513	05/04/2014
VIDEAU Françoise	23/04/1953	1513	05/04/2014
MEYER Jean-Paul	28/08/1953	1513	05/04/2014
PICARD Geneviève	27/02/1954	1513	05/04/2014
DUBOUIS Jean-Luc	02/12/1954	1513	05/04/2014
EYBERT-BERARD née KASSAM Malakeh	10/12/1954	1513	05/04/2014
OLLEON François	24/09/1955	1513	05/04/2014
MAUBERGER Pascal	06/08/1956	1513	05/04/2014
REGIS Jean-Pierre	13/08/1956	1513	05/04/2014
PESTY Roland	04/04/1957	1513	05/04/2014
GELLENS Claudine	22/11/1960	1513	05/04/2014
BERTHOLD Annick	10/07/1962	1513	05/04/2014
MOLLET Agnès	03/08/1963	1513	05/04/2014
AUDBOURG Emmanuelle	19/07/1965	1513	05/04/2014
IDIER Sandrine	22/05/1967	1513	05/04/2014
GAILLARD Laurence	24/01/1970	1513	05/04/2014
BERIOT Valentin	05/02/1989	1513	05/04/2014
GAUVAIN Christophe	11/03/1962	1429	05/04/2014
MEUNIER Luc	08/10/1966	1429	05/04/2014
NICOLUSSI CASTELLAN Clotilde	21/04/1969	1429	05/04/2014
SCHUSTER Agnès	23/03/1973	1429	05/04/2014

MICHALIK Sylvain	21/02/1974	1429	05/04/2014
SCHEMEIL Christiane	04/10/1942	843	05/04/2014
DULLIN Christian	11/08/1953	843	05/04/2014
PONCIN dit ROSSET Arielle	18/04/1955	843	05/04/2014

Le tableau sera modifié par l'élection du Maire et des adjoints.

Il est demandé à Monsieur RICHARD Claude, doyen d'âge, de prendre la présidence de l'assemblée.

M. BERIOT Valentin, benjamin de l'assemblée, est désigné secrétaire de séance.

*Monsieur Glatigny remercie les élus sortants pour le travail, le temps et l'énergie consacrés à l'exercice de leur mandat. Dans ce cadre, la médaille d'honneur de la commune a été remise à Mesdames Ferradou et Finé. Monsieur Glatigny avait également reçu cette médaille il y a quelques semaines. Il dit que c'est avec soulagement qu'il a noté les déclarations d'apaisement de Monsieur Baile et de Madame Picard. Selon lui, après cette période électorale, le calme et la sérénité doivent revenir. Il renouvelle ses remerciements à l'ensemble du personnel.*

*Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 27 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.*

### **2014-027 : Election du Maire**

Monsieur Claude RICHARD, président de l'assemblée, prend la parole et rappelle les articles L2122-5 et suivants du code général des collectivités territoriales, fixant les modalités de l'élection du maire et de ses adjoints.

Pour ce vote, 2 assesseurs sont nommés : Madame Laurence GAILLARD et Monsieur Bernard CANIVET.

Le candidat à cette élection est Monsieur Henri BAILE.

Monsieur le président invite l'assemblée à procéder au vote.

Le dépouillement du scrutin a donné le résultat suivant :

- 8 bulletins blancs
- et 21 voix pour la candidature de Monsieur Henri BAILE.

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Henri BAILE est proclamé Maire. Immédiatement après avoir pris ses fonctions, il prend la présidence de l'assemblée.

### **2014-028 : Détermination du nombre d'adjoints au Maire**

L'article L. 2122-2 précise que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que le nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Concernant Saint-Ismier, l'effectif du conseil était de 29 membres, il ne peut y avoir plus de huit adjoints car  $29 \times 30 / 100 = 8,7$ .

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **Décide** la création de 8 postes d'adjoints.

### **2014-029 : Election des adjoints au Maire**

Conformément aux dispositions de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités territoriales, le nombre des adjoints à élire s'élève à 8.

L'article L2122-7-2 précise que " dans les communes de 3 500 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. »

Monsieur le Maire fait appel aux candidatures.

Une liste se porte candidate :

- |                          |                         |
|--------------------------|-------------------------|
| 1. Mme IDIER Sandrine    | 5. Mme VIDEAU Françoise |
| 2. M. DUBOUIS Jean-Luc   | 6. M. REGIS Jean-Pierre |
| 3. Mme GAILLARD Laurence | 7. Mme BERTHOLD Annick  |
| 4. M. RICHARD Claude     | 8. M. MAUBERGER Pascal  |

Il est procédé au vote.

Le dépouillement du scrutin a donné le résultat suivant :

- 8 bulletins blancs et 21 voix "pour" la liste « IDIER ».

Le Conseil Municipal proclame donc élus :

Mme IDIER Sandrine	-	1 <sup>e</sup> adjointe
M. DUBOUIS Jean-Luc	-	2 <sup>e</sup> adjoint
Mme GAILLARD Laurence	-	3 <sup>e</sup> adjointe
M. RICHARD Claude	-	4 <sup>e</sup> adjoint
Mme VIDEAU Françoise	-	5 <sup>e</sup> adjointe
M. REGIS Jean-Pierre	-	6 <sup>e</sup> adjoint
Mme BERTHOLD Annick	-	7 <sup>e</sup> adjointe
M. MAUBERGER Pascal	-	8 <sup>e</sup> adjoint

*Monsieur le Maire ferme le conseil et remercie l'ensemble des ismériens pour la confiance accordée puis rend hommage aux maires et conseillers municipaux qui ont précédé ce mandat.*

#### Clôture du Conseil Municipal à 10h40

Henri BAILE

Valentin BERIOT

Maire de Saint-Ismier

Secrétaire de séance

